Accueil du soir, Post Étude

Objectifs et orientations	Développer une offre éducative de qualité. Favoriser le développement et l'épanouissement de l'enfant. Socialisation de l'enfant et développement de son autonomie.
Intervenants	En maternelle: - 3 ou 4 personnels de 16h15 à 17h45 - 2 personnels de 17h45 à 18h - 1 personnels de 18h00 à 19h00 En élémentaire: - 2 personnels de 17h5 à 18h15 - 1 personnel de 18h15 à 19h
Horaires	Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 16h15 à 19h Le service fonctionne ainsi qu'il suit : - 16h15 à 19h pour les enfants des classes maternelles 17h45 à 19h pour les enfants des classes d'élémentaire après l'étude.
Description	Maternelles et élémentaires : L'accueil du soir est un temps de transition entre le temps scolaire et le milieu familial. Pour les maternelles, ce moment se décompose en 2 temps : - Le goûter suivi d'une activité collective : chansons, chansons à mimes, lecture d'histoires, petits jeux, - L'atelier : l'animateur propose un atelier auquel les enfants sont libres de participer. Il peut s'agir d'une activité manuelle ou d'un jeu sportif dans la cour OU les jeux libres : l'animateur met à dispositions des jeux de société, des dessins,, il conseille et joue avec les enfants
	Pour les élémentaires : - Le post étude : 2 propositions : <u>un atelier</u> : les enfants sont libres d'y participer : jeux de société, activité manuelle, atelier cuisine, jeux sportifs, jardinage, lecture, Il peut être réalisé sur plusieurs soirs et poursuivi en accueil du matin. OU <u>jeux libres</u> : l'enfant aura le libre choix de son activité : l'animateur conseille les enfants et joue avec eux. L'offre des ateliers est large afin de permettre aux enfants une ouverture d'esprit tant sur le plan culturel que ludique.

Organisation Maternelle: A 16h15, le personnel se rend dans les classes, prend en charge les enfants et les accompagnent aux toilettes puis dans la salle d'activité. Les enfants prennent le goûter fourni par la commune puis peuvent participer à un atelier auquel les enfants sont libres de participer. Un autre animateur est à la disposition des enfants pour leur proposer des jeux libres, il leur fourni le matériel nécessaire, il veille à ce que tout se passe bien dans la salle. Un autre animateur a le même rôle mais s'occupe également d'ouvrir aux parents et de préparer les enfants. A 18h, jeux libres: l'animateur met à dispositions des jeux de société, des dessins, ..., il conseille et joue avec les enfants. Élémentaire: A 17h45: les animateurs regroupent les enfants et exposent l'atelier du soir. Les enfants sont libres de participer à l'atelier ou peuvent choisir de faire une activité libre. Un animateur est à la disposition des enfants pour leur proposer des jeux libres et leur fournir du matériel. A 18h15 : le post étude : l'enfant aura le libre choix de son activité : l'animateur conseille les enfants et joue avec eux. En fin de journée, les familles sont invitées à reprendre leurs enfants dans la salle d'accueil entre 17h30 et 19h00 (pour les maternels) et entre 17h45 et 19h (pour les élémentaires) en se présentant au responsable. Lieux d'intervention Locaux scolaires : salle d'activité maternelle et élémentaire, bibliothèques, cours, salle de motricité. Modalités L'inscription et la réservation sont **OBLIGATOIRES**. d'inscription Un dossier périscolaire/extrascolaire doit être complété, signé et remis (avec les documents demandés) au service Vie éducative et Jeunesse avant toute fréquentation du service. La réservation s'effectue au mois ou à l'année. 2 moyens de réservation sont à la disposition des familles : * La fiche de réservation papier :

disponibles sur le site de la commune : www.varennesjarcy.fr, auprès des animateurs, en mairie. Les parents doivent la compléter et la retourner au plus tard 48h avant la première date de réservation ;

- Pour les réservations mensuelles, les fiches sont

- Pour les réservations annuelles, une fiche de réservation est distribuée aux familles lors de la rentrée. Elle doit être complétée

et retournée au service scolaire au plus tard 48h avant la première date de réservation.

Les fiches de réservation peuvent être envoyées par mail à <u>scolaire@varennes-jarcy.fr</u> ou déposées en mairie, ou dans la boîte aux lettres installée à cet effet à l'entrée de l'école. Cette boîte aux lettres est relevée chaque jour par un personnel de la mairie.

* Réservation sur le site internet de la commune <u>www.varennes-jarcy.fr</u> rubrique vie-éducative et jeunesse – portail famille. Les familles ont la maîtrise de leurs réservations. La fréquentation peut être régulière ou occasionnelle, pour un seul service ou pour plusieurs services. Des modifications peuvent être apportées aux réservations qu'elles soient mensuelles ou annuelles sous réserve de prévenir le service scolaire, **PAR TOUT MOYEN ECRIT** : courrier,

Tarification

Selon quotient familial:

mail, 48h à l'avance.

1	Inférieur à 400 €	15% du prix de base
2	Comprise entre 401 et 550 €	25% du prix de base
3	Comprise entre 551 et 700 €	35% du prix de base
4	Comprise entre 701 et 850 €	45% du prix de base
5	Comprise entre 851 et 1000 €	55% du prix de base
6	Comprise entre 1001 et 1150 €	65% du prix de base
7	Comprise entre 1151 et 1300 €	75% du prix de base
8	Comprise entre 1151 et 1375 €	85% du prix de base
9	Supérieure à 1375 €	100% du prix de base

PRIX DE BASE :

Services	Tarif de base		
ACCUEIL POST ÉLÉMENTAIRE			
Accueil post étude	Tarif journalier : 2.55 €		
Forfait journée Accueil du			
matin + goûter + étude + post	Tarif journalier :7.50 €		
étude			
ACCUEIL POST MATERNELS			
Accueil soir avec goûter	Tarif journalier : 4.55 €		
Goûter sans ateliers	Tarif journalier : 2.00 €		
Forfait journée accueil du			
matin + accueil du soir avec	Tarif journalier : 6,35 €		
goûter			
_			

Modalités d'information des familles

Un courrier des services périscolaires est remis aux familles en début d'année scolaire. Ce courrier est mis en ligne sur le site internet de la commune.

Un espace d'information spécifique est mis en place afin d'informer les parents sur le projet pédagogique, les projets d'animations, les plannings des activités proposées, les projets ou manifestations ponctuelles. Cet espace sera relayé sur le site internet de la commune.

Les programmes d'activités sont disponibles aux accueils de loisirs.